

DEPARTEMENT DE LA FORMATION,
DE LA DIGITALISATION ET DES SPORTS
GROUPE DE CONFIANCE POUR LES
MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

Au corps enseignant de l'école
obligatoire, du secondaire 2 et des
institutions
Aux directions des écoles neuchâteloises

Neuchâtel, le 14 mars 2022

Groupe de confiance à disposition des membres du corps enseignant (GCEns) : recherche de nouveaux membres

Madame, Monsieur,

L'État a mis en place en 2008 un "groupe de confiance" destiné aux membres du corps enseignant (y.c. les membres de direction) qui s'estiment victimes de harcèlement psychologique ou sexuel sur leur lieu de travail de la part de collègues ou de leur hiérarchie.

Constitué à ce jour de huit membres, pour partie enseignantes ou enseignants, pour partie provenant de services du DFDS, ce groupe de confiance, baptisé GC-Ens, souhaite intégrer quelques nouveaux membres.

Ce courrier a pour but de susciter des candidatures en vue de nous rejoindre.

Fonctionnement du GC-Ens

Lorsqu'une personne qui s'estime victime de harcèlement contacte le groupe de confiance (n° de téléphone et adresse mail dédiés), un rendez-vous lui est proposé avec deux de ses membres, qui la reçoivent et l'écoutent en toute confidentialité, puis la situation est discutée en séance plénière du groupe. Le cas échéant, toujours avec l'accord de la personne, les membres du groupe entament une recherche d'informations, interne, au cours de laquelle ils ou elles peuvent entendre les responsables hiérarchiques et/ou la personne mise en cause.

L'appui apporté aux personnes en situation de harcèlement prend donc la forme, en premier lieu, d'une écoute active, puis, de manière concertée, de prises de renseignements, voire d'une audition d'autres parties. La personne qui appelle peut aussi être, en cas d'urgence, orientée vers un appui de nature psychologique ou médical et/ou vers une intervention d'ordre judiciaire, lorsque les faits sont de nature à être poursuivis d'office.

Au cours du processus, une démarche de conciliation peut éventuellement être tentée entre les parties. Si elle n'aboutit pas, ou selon la gravité des faits, le groupe de confiance transmet le dossier au/à la responsable hiérarchique, comme objet de sa compétence. Au cas où l'action de la direction ou de l'autorité communale concernées paraissent insatisfaisantes au groupe de confiance, ce dernier transmet l'affaire à l'autorité de surveillance cantonale, c'est-à-dire au chef ou à la cheffe du département en charge de la formation.

Le groupe n'est pas un tribunal : il n'a ni les moyens ni l'autorité qui lui permettraient de mener une enquête administrative et il ne peut pas se substituer à l'employeur et prononcer des sanctions.

Aucune démarche n'est faite et aucune information n'est communiquée sans l'accord de la personne qui s'est adressée au groupe de confiance. Celui ou celle qui s'adresse au groupe de confiance reçoit la garantie absolue que ses propos ne seront pas divulgués sans son accord.

Ampleur et forme du mandat des membres du GCEns

L'expérience a montré que le volume de travail équivaut au maximum à :

- Deux à quatre séances plénières annuelles réunissant tous les membres du groupe.
- En collaboration avec un-e autre membre du groupe : prise en charge d'une, éventuellement de deux demandes par année, chaque demande mobilisant de 2 à 5 heures.

Formellement, un arrêté du Conseil d'État sanctionne la composition du groupe, mais il n'y a pas de contrat ou d'accord écrit liant l'État aux membres.

Rémunération/indemnisation

Les enseignant-e-s faisant partie du groupe sont indemnisé-e-s sur la base de l'Arrêté concernant les indemnités de présence et de déplacement des membres des commissions administratives, consultatives, d'examens ou d'experts du 26 décembre 1972, à la charge exclusive du canton, soit un montant de 75.- ou 100.- par séance, à quoi s'ajoutent les frais de déplacement. Il n'y a pas de recours au système des décharges ni de mise à contribution des employeurs (communes, lycées, centres professionnels), afin que les membres du groupe n'aient pas de compte à rendre sur leur activité au sein du GCEns.

Qualités attendues de la part des personnes intéressées

La participation au groupe est ouverte à tous les membres du corps enseignant, y compris les membres de direction : nous avons besoin de personnes de tous niveaux hiérarchiques et de tous les ordres d'enseignement, obligatoire et post-obligatoire.

Les attentes pour une participation au GCEns sont les suivantes :

- Sens de l'écoute, discrétion.
- Une formation complémentaire ou une expérience de la médiation telle qu'elle se pratique dans le cadre scolaire sont bienvenues, mais ne constituent aucunement une nécessité.
- Des disponibilités personnelles pour faire, au besoin, face à des situations demandant une réaction rapide.

Délai et forme des annonces d'intérêt

Les personnes souhaitant devenir membres du GCEns peuvent faire part de leur intérêt en renvoyant **d'ici au 15 avril 2022** le bulletin d'annonce d'intérêt joint, accompagné si possible d'un bref c.-v., à l'adresse suivante :

- GroupeConfianceEnseignement@ne.ch
- Tf : 032-889 67 77

De plus amples renseignements peuvent être obtenus par ce biais, ainsi que sur internet : www.ne.ch/DFDS -> 'secrétariat général -> 'groupe de confiance' ou auprès du soussigné (032-889 46 95).

En espérant que notre appel suscitera votre intérêt, restant à votre entière disposition pour toute question, nous vous faisons part, Madame, Monsieur, de l'expression de nos salutations distinguées.

Le président du groupe de confiance



Annexes : Bulletin d'annonce d'intérêt

Groupe de confiance pour les membres du corps enseignant (GCEns) – annonce d'intérêt

Données personnelles

☐ Madame ☐ Monsieur

Prénom, nom :

Rue, NPA, localité :

NPA, localité :

Tél. et courriel :

Données professionnelles

Fonction : ☐ Enseignant/e ☐ Membre de la direction ☐ Autre (préciser, svpl)

Depuis : ☐ 1-5 ans ☐ 5-10 ans ☐ 11-20 ans ☐ plus de 20 ans

Degré : ☐ Cycles 1-2 ☐ Cycle 3 1 ☐ Lycée ☐ Centre de formation professionnelle

Lieu de travail/école :

Motivations

A envoyer jusqu'au 15.04.22, avec un bref c.-v. à : GroupeConfianceEnseignement@ne.ch